

L'ARMÉE ALLEMANDE EST PRÊTE...

DES CHIFFRES

M. Louis Dubois reprend son exposé, déclare que la seule chose qu'il puisse dire comme président de la Commission des réparations, c'est qu'à Londres, M. Lloyd George présiderait faire accepter par la Commission un état de paiement en espèces qu'elle ne connaissait pas et que M. Brandl lui donna raison quand il demanda que cet état de paiement soit soumis à la Commission des réparations.

L'Allemagne est en train de réaliser une opération semblable à celle qu'elle mena à bien après la paix de Tilsit en 1806, déclare l'autre jour M. Herriot.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

M. Louis Dubois fait encore observer que si la France accepte de limiter sa créance aux sommes nécessaires aux réparations dans les régions dévastées, en prenant à sa charge le paiement des pensions, comme le prévoit le plan des experts, nous ne devons faire cette importante concession qu'après le règlement de la question des dettes interalliées.

Les crimes d'Emmerin et de Biangy-lez-Arras

Dartois a choisi son défenseur

Mardi matin, Dartois, l'assassin présumé du chauffeur de taxi Lescurre, invité à choisir un défenseur, a fait choix de M. Paul Teller. L'avocat a immédiatement reçu du juge d'instruction chargé de l'affaire, un permis de communiquer avec son client. Celui-ci s'est défendu d'être l'auteur de ce crime.

Quant à la fille LeGrand, son amie, elle n'a pas encore fait choix d'un défenseur.

INTERROGATOIRE D'ELISA LEGRAND. Lundi, vers la fin de l'après-midi, M. Rejot, juge d'instruction, avait fait amener dans son cabinet la compagne de Jérôme Dartois.

Après son interrogatoire d'identité, le magistrat a demandé à la fille LeGrand si elle n'avait pas de déposition à faire immédiatement sur les assassinats des chauffeurs Fournier et Lescurre.

La fille LeGrand se mit aussitôt à raconter les détails concernant le crime d'Emmerin, niant avoir été mêlé à celui de Biangy-lez-Arras.

Le récit du crime d'Emmerin. Au cours de l'après-midi du 4 février, le couple alla à Emmerin, et sous la menace de Dartois, elle se serait faite sa complice.

Le soir, devant la gare de Lille, elle héla Lescurre qui, plus d'une fois, l'avait vue à Lille. Elle lui conta qu'elle avait, avec un ami connu, rendez-vous à Emmerin, à l'estaminet « A la vierge des Champs ».

Le chauffeur accepta facilement l'offre que lui présentait sa cliente habituelle. Le taxi prit donc la direction de Watignies en faisant une simple halte au café de la Barrière des Postes.

A une centaine de mètres de l'estaminet « A la vierge des Champs », Dartois se trouvait sur le chemin, et éclairé par les phares de l'auto, il fit des gestes pour arrêter le chauffeur de stopper. La voiture s'arrêta.

Une discussion se serait engagée entre Dartois et sa compagne, sur un prétendu retard. Ordre aurait été donné à Lescurre de faire demi-tour et cette manoeuvre terminée, la voiture se serait arrêtée à nouveau pour permettre au criminel de prendre place dans le taxi.

Ce serait au moment où il enjambait le marchepied que Dartois, alors que Lescurre était sur son siège et la voiture à l'arrêt, tira les coups de feu mortels sur sa victime. Le cadavre fut aussitôt transporté près d'une maison et recouvert d'une botte de paille.

La fille Elisa LeGrand avait également désigné la personne à qui la voiture fut vendue.

REVISION DE L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Une circulaire de la Direction générale des Contributions directes, en date du 10 juin 1921, relative à la révision de l'évaluation des propriétés bâties, spécifie que pour être assujéti à la déclaration à faire avant le 1er juillet, l'imposable doit avoir transporté le versement d'un loyer véritable.

En ce sujet, la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing nous fait parvenir les précisions très intéressantes, données par la circulaire, à propos de cette révision. Nous les publions très prochainement.

LA COUPE GORDON-BENNETT LES ATERRISSAGES DES BALLONS

Un télégramme de Brighton apporte la nouvelle que le ballon « Belgica » a atterri en Angleterre, lundi soir.

L'Aéro-Club de France vient de recevoir les atterrissages de deux aéronautes français qui, dimanche dernier, ont pris part à la Coupe Gordon-Bennett des sphériques: Biennati à atterri à Bray-Rilly, près de Senlis (Oise); Cormier à atterri à Herry, près de Châteaunoy.

L'Aéro-Club de Belgique apprend que l'aéronaute Labrousse (Belgique), a atterri lundi soir à Saint-Gengoulph, près de Châteaunoy-Thierry.

L'aéronaute Barbas (Espagne), a atterri à Garmaches, dans le département de la Somme.

L'aéronaute Laporte (France), a atterri ce matin, à trois heures, à 17 kilomètres à l'ouest de Brighton (Angleterre).

L'aéronaute Grassi (Italie), a atterri, le 16 juin, à Moret-sur-Loing, en Seine-et-Marne.

La lecture des annonces vous fera connaître, en quelques minutes, tout ce qu'il y a d'intéressant, de nouveau, de profitable pour vous dans les magasins de la région.

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 14 juin

Aujourd'hui, sainte Marthe; demain, Fête-Dieu. 170^e jour de l'année. Soleil: Lever à 4 h. 48; coucher, à 20 h. 55. Lune: Pleine du 16; dernier quartier le 23.

Bulletin météorologique pour la journée du 14 (région Nord): Assez beau temps; ciel nuageux ou très nuageux; tendances orageuses; vent de Sud à Sud-Ouest, 1 à 3 m.; température en hausse sur la nuit précédente; minimum, 12°. Consultation de nourrissons, du Comité Roubaixois de Protection de l'Enfance: 15 h. 30, local de la Goutte de Lait.

Bourse d'Épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.

LA REMISE DE LA CROIX DE LA LÉGIION D'HONNEUR A M. FERNAND GERRETH.

Mercredi à eu lieu, à Paris, dans les salons du restaurant Lario, rue Royale, la remise de la Croix de la Légion d'honneur à M. Fernand Gerreth, pharmacien à Roubaix, par M. Emile Vincent, frère de M. Daniel Vincent, ancien ministre.

De nombreux amis du nouveau légionnaire assistaient à cette réunion.

A la fin du dîner, M. Daniel Vincent, ancien ministre, félicita chaleureusement M. Gerreth et rendit hommage à sa grande valeur professionnelle, à la discrétion qu'il apporte pour tous les services qu'il avait rendus, et à son noble caractère.

M. le docteur Berquet, député du Pas-de-Calais, fit également l'éloge de M. Gerreth, qui est la fois son ami personnel et son successeur comme pharmacien.

D'autres félicitations ont été adressées au nouveau décoré, qui remercia ses amis, en termes choisis et affectueux.

HALLE FLIPO. — Bourre fin, 11 fr.; extra, 14 fr. Hollande gran, 9 à 10 fr.; vieux, 12 fr. Biscuits, 7 à 9 fr. Café, 13 et 16 fr. Mangarine, 6,60.

LA VISITE DE M. MUZET, ATTACHÉ COMMERCIAL DE FRANCE A BELGRADE

M. Muzet, attaché commercial de France, dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, sera de passage à Roubaix le mardi 24 juin.

Il se rendra, à cette date, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 17 heures, à la Chambre de Commerce, 2, rue du Château, à la disposition des commerçants et industriels qui seraient désireux de l'entretenir du marché serbo-croate-slovène, et des possibilités d'affaires qu'il offre.

OBESITÉ ET RHUMATISMES sont érayés en prenant avant le repas du soir, un Grain de Vais, laxatif, dépuratif, régulateur de l'économie. 2 fr. 20 le flacon toutes pharmacies.

FETES DU MOULIN, DE LA POTNERIE ET DU RAVERDI.

Le Comité porte à la connaissance des habitants que les fêtes du Moulin, de la Potnerie et du Raverdi, auront lieu les 14 et 15 juillet, à 15 heures d'inscrite, de présent, chez M. Van den Hevel, 19, rue Daguessaou.

Un grand concert vocal et instrumental sera organisé pour le 25 juin, dans la grande salle du cinéma Noël, rue Joffre, avec le concours de nombreux artistes. On peut se procurer des cartes chez les commerçants et au siège, 42, rue Daguessaou.

M. Bonami Hay, 124, rue du Moulin, a été nommé délégué par la Commission pour la question du logement, en vue des fêtes du mois d'août.

Les jeunes filles sont informées que l'inspektion sera close cette semaine.

TOUTES LES MAISONS DE COMESTIBLES qui tiennent l'huile de table des CHARTREUX voient leurs affaires prospérer.

UNE SCÈNE DE VIOLENCE. — Dans la soirée de lundi, quel de Lorient, deux sujets belges, Julien Decock, 31 ans, et Gommard Carbone, se sont pris de querelle et en sont venus aux mains. L'un d'eux, Decock, fut blessé légèrement à la tête d'un coup de couteau et son adversaire reçut des coups de pied à la figure.

La police en chef les convoqua au poste à 10 heures. Le docteur leur donna les premiers soins, et constatant qu'aucun des blessés ne portait de blessure grave. Tous deux ont été l'objet de procès-verbaux pour violences réciproques.

LE NORDOUL GUÉRIT LES VICES DU SANG. 5870 VOL D'UNE SOMME DE 1.400 FRANCS. — M. Degryse-Peryu, cabaretier, rue des Trois-Ponts, 1, a constaté qu'une somme de 1.400 francs contenue dans un meuble placé dans une chambre avait disparu. Ne sachant sur qui porter ses soupçons, le cabaretier n'eut qu'une seule ressource: en informer M. Vandamme, commissaire de police du 5^e arrondissement, qui a chargé le sergent de la Sûreté de découvrir l'auteur du vol.

Régulateurs et Carillons. AU CŒUR D'OR, R. L'AUTEUR DU COUP DE FEU TIRÉ SUR LES AGENTS dans la nuit de dimanche à lundi, rue Turcot, a pu être retrouvé. On suppose qu'il a passé la frontière.

ESCROQUERIE. — Une jeune femme, se disant faussement envoyée par M. Des-

TOURCOING

Aujourd'hui, mercredi 14 juin

Météo, prévisions de pluie, rue de l'Église, n° 101, fait tirer, ses deux canons, divers maraudages chez des commerçants du quartier. Elle est rebelle par la police.

Les Urores Vanquex ont guéri p^e le Nordoul. BOB MEYERBERG. Le plus digne. 60000 UN CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO. — Lundi, vers 17 h. 45, un cycliste, M. Debarbier, demeurant à Dottignies (Belgique), a été, Grand-Place, renversé par une auto appartenant à M. Kieber, Debarbier, garagiste, rue des Arts, et piloté par M. Firmin Clément. Il n'en est heureusement résulté que des dégâts à la bicyclette.

PAPIERS PEINTS. — Au Damlar, n° 113, rue de Lannoy (près Ste-Elisabeth, R.). Le plus grand choix et les meilleurs prix de la région. 60662

CROIX

LES ONDES D'ÉTÉ. — L'ouverture des concerts d'été se fera demain, jeudi 19 juin, à 19 h. 30, sur la terrasse de la Grand-Place, par l'Orchestre Municipal de Tourcoing. Nous donnons le programme sous la rubrique: « Concerts et Spectacles ».

LES MATÉRIELS ABANDONNÉS. — La police a verbalisé contre M. Planchart, entrepreneur, à Tourcoing, pour abandon de matériaux sur la voie publique et défaut de signalisation pendant la nuit.

POUR VOUS MEUBLER L'ANCIEN COMPTOIR D'ART ANCIEN

BIBELOTS, SERVICES VIEUX TOURNAI. Porcelaines, Delft, Meubles. 61964 M^{lle} Gaudry, 12, rue des Carliers, TOURNAI.

WATRELOS

TROIS NOCES D'OR, AU CRETINIER, LE LUNDI 26 JUILLET. — Le Comité pour l'organisation des fêtes de l'anniversaire du 26 juillet, jour de la fête des Fabricants, en l'honneur des trois jubilés de la rue des Champs, au Crétinier, informe les habitants des quartiers du Crétinier, du Petit-Tournai et du Fort-Lillois qu'une souscription publique aura lieu dimanche prochain 22 juin, au profit des fêtes.

Des collecteurs volontaires porteurs d'un pouvoir régulier passeront chez tous les habitants des quartiers. Le Comité espère que le meilleur accueil leur sera réservé.

Nous donnerons prochainement quelques détails au sujet de ces belles fêtes et au sujet des jubilés.

MORT D'UN ANCIEN COMBATTANT DE 1870.

Nous apprenons la mort de M. Louis Lefebvre-Delcroix, âgé de 86 ans, décédé ce soir, dimanche, 2, rue Vallon.

Le regrette défunt était titulaire de la médaille commémorative de 1870-71. Depuis 1853, il faisait partie de la Musique municipale, dont il était le doyen d'âge.

LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Aujourd'hui, jeudi, aux endroits et heures ci-après: A 10 h., à l'École des garçons de la rue du Sapin-Vert; à 10 h. 30, à l'École des filles, du Touquet; et à 16 h., à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

VACINATIONS GRATUITES. — Séances, jeudi, 19 juin, aux endroits et heures ci-après: A 10 h., à l'École des garçons de la rue du Sapin-Vert; à 10 h. 30, à l'École des filles, du Touquet; et à 16 h., à l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Donnez sans COÛT HARDI vos vieux livres de FERMETATION à 50 cent. en bouteilles, garanties sans acide carbonique au détail. Adresses vous commandes à la Brasserie, 45, rue de la Louvière, Saint-Maurice-Lille (Téléphone 17.40), ou à M. Hicq, 294, rue du Tilleul, à Roubaix. 62670

PREMIÈRE MARQUE FRANÇAISE

La Margarine LE DIAPYRNE. Prime Utile. Aug. PELLERIN, 110, Ar. Jean-Jacques, PANTIN (Seine). Dépôt: Adm. CANAY, 121, r. de Roubaix, TOURCOING. (T. N. 1. 506) 21.10

LANNAY

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS, demain jeudi 19 juin, à 11 h., au Bourg, à l'École des garçons.

PERCEPTION, le vendredi 20 juin, de 9 à 11 h., à la mairie.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui, mercredi 16 juin, à 15 h., à la Mairie, de 9 heures du soir, sous la présidence de M. le docteur Lamotte, qui aura sous sa direction des secours, sont obligés d'y assister.

PERCEPTION. — Jeudi 17 juin, à partir de 9 h., à la Mairie, le percepteur recevra les divers contributions.

ASCQ CONSULTATIONS DES NOURRISSONS (demain jeudi, à 15 h., à la Mairie).

PERCEPTION. — M. le percepteur rappelle aux contribuables qu'un vu de l'arrêté du 20 de la loi du 22 mars 1921, la majorité de 10 000 sera appliquée à toutes les cotes ou portions de cotes non acquittées au 31 décembre 1920, et que les rôles émis antérieurement au 31 décembre 1920.

CYSOING

VOL D'OUTILS. — Un maçon, M. Auguste Silyer, 56 ans, demeurant rue de l'Hospice, avait laissé ses outils dans une maison en construction. Quand il voulut les reprendre, les objets avaient disparu. Une plainte ayant été déposée à la gendarmerie, une enquête a été ouverte.

ENTRE VOISINS. — M. Octave Canfin, 35 ans, journaliste, demeurant à Camphin-au-Pérou, a déposé plainte à la gendarmerie contre M. Arthur Livemont, maçon, son voisin, qui lui avait volé un sac de ciment. M. Canfin a déclaré qu'il avait été insulté ainsi que sa femme par Livemont, qui alla jusqu'à porter des coups et briser le carreau d'une fenêtre. La gendarmerie a ouvert une enquête.

AU SÉNAT

M. René Renoult donne lecture du message présidentiel et de la déclaration ministérielle

Démission de M. Doumergue comme sénateur

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin. M. Bienvenu-Martin prononce l'éloge funèbre de M. Bonnard, sénateur des Hautes-Alpes, décédé.

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

M. René Renoult, garde des Sceaux, donne lecture du message présidentiel.

Cette lecture est fréquemment et unanimement applaudie, surtout au passage où il lit que la France ne doit renoncer à aucune vigilance et à aucun contrôle pour obtenir les réparations auxquelles elle a droit. La personnalité soulève une longue série d'applaudissements.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

M. René Renoult lit ensuite la déclaration ministérielle.

Diffinition de la rupture des relations avec l'Autriche suite des applaudissements à gauche; mais au centre et à droite, on proteste. M. Dominique Delahaye interrompt violemment. La gauche applaudit tous les articles du programme ministériel, surtout celui relatif à la réforme électorale et à la réduction de la durée du service militaire.

Mais là encore, M. Dominique Delahaye, interrompt avec véhémence. La droite applaudit à son tour quand la déclaration dit qu'on ne peut, en ce moment, songer à élever la Haute-Vienne regardé M. Poizeau, impassible à son banc, a cité à M. de Selves.

La démission de M. Doumergue

M. Bienvenu-Martin donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. G. Doumergue, comme président du Sénat et sénateur de Gard.

Ce n'est pas sans regret, dit-il, que je quitte votre assemblée où j'ai trouvé depuis 14 ans, que j'en faisais partie, des témoignages si souvent renouvelés de sympathie et des amitiés si précieuses.

Le Sénat applaudit.

M. Bienvenu-Martin lui exprime, au nom de l'assemblée, les respectueuses félicitations et les vœux cordiaux pour le bon accomplissement de sa haute magistrature, dans l'intérêt de la France et de la République. (Applaudissements unanimes.)

LES INTERPELLATIONS

Le Président fait connaître que M. Massabau demandant à interpellé, afin de savoir s'il compte prévoir avec ses alliés, à l'enceinte du plan des réparations, une résistance armée à l'Allemagne.

M. René Renoult, garde des Sceaux, prie le Sénat, en l'absence de M. Herriot, d'ajourner la fixation de la date de cette discussion.

Le Sénat décide de se réunir jeudi, à 15 h., pour la nomination du Président et la séance est levée ensuite à 15 h. 50.

LES EVEQUES FRANÇAIS EN POLOGNE

Varsovie, 17 juin. — Les évêques français, accompagnés de Mgr Sapicha, ont visité le monastère des missionnaires. Un déjeuner a été offert en leur honneur, et dans l'après-midi les prélats sont partis pour Czenstochowa.

LE PROJET D'ABOLITION DES DECRETS-LOIS

Paris, 17 juin. — M. Clément, ministre des Finances, a déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre un projet abrogeant l'article 1^{er} de la loi du 22 mars 1921 qui a institué les décrets-lois.

Le gouvernement, outre qu'il lui paraît de mauvaise méthode de fixer à priori le montant total des économies à réaliser, sans con-

La mystérieuse disparition du député socialiste Matteotti

Mais, autour de ce premier élément qui par lui-même paraît déjà assez inquiétant, il existe une autre armée allemande qui jouit de cette propriété militaire anormale d'être en tout temps presque complètement mobilisée.

Rien n'est changé, malgré le traité, grâce à une organisation dont nous confions montre le mécanisme légendaire.

Etant donné que les associations d'anciens combattants réunissent aujourd'hui, sans distinction de parti, ni de classe, la presque totalité des hommes et des cadres de l'ancienne armée impériale et que leur principal programme, le « Kyff Hausenburg », comprend 30.000 associations et 3.500.000 adhérents, il n'est pas exagéré de dire que les unités de « tradition » constituent de véritables dépôts mobilisables d'où se tiendrait à sortir pour la guerre future la nouvelle armée allemande.

LE ROI NOMME M. FEDERZONI MINISTRE DE L'INTERIEUR

Rome, 17 juin. — Sur la proposition du Conseil des ministres, le Roi a nommé M. Federzoni, ministre de l'Intérieur.

UN DES ASSASSINS SERAIT EN SUISSE

Genève, 17 juin. — Le bruit s'est répandu à Lugano, que l'un des assassins du député italien Matteotti se serait réfugié en Suisse. Il serait arrivé samedi, à midi, à Lugano, où il serait caché chez un fasciste italien habitant la localité.

ARRESTATION A BOLOGNE DE L'AVOCAT FILIPPO SALDI

Rome, 17 juin. — Le « Corriere Italiano », dans son édition spéciale, annonce que l'arrestation de Filippo Saldi, ancien directeur du « Resto del Carlino », et dont il avait été question à l'occasion du procès de Mao pacha, a été arrêtée, à Bologne, pour avoir favorisé la fuite de Filippelli.

L'ARRESTATION DE FILIPPELLI FUT MOUVEMENTÉE

On apprend l'arrestation, à Gènes, de l'avocat Filippelli, ancien directeur du « Corriere Italiano ».

Le « Messaggero » annonce que c'est sur les indications de deux journalistes romains qui l'ont rencontré fortinément à Gènes, que M. Filippelli a pu être arrêté. Cette arrestation a été mouvementée.